

ELECTIONS TPE

du 30 Décembre 2016 au 13 Janvier 2017

Chers amis,

Depuis des mois, ensemble, **nous sommes ambassadeurs de la CFTC** et faisons campagne.

Nous avons expliqué l'importance de ces élections, pour notre organisation bien sûr, mais surtout pour tous les salariés des TPE et des services à la personne qui, pour la première fois, peuvent désigner des représentants dans des commissions qui leur apporteront un véritable service (défense de leurs intérêts, proposition d'avantages).

Nous avons distribué des tracts, posé des affiches, organisé des villages pour informer tous les salariés, nous nous sommes également retrouvés pour partager des moments conviviaux lors des fêtes des ambassadeurs...

La période de vote est maintenant ouverte ; **votons et faisons voter** ces 4,6 millions de salariés : parents, voisins, amis, collègues, artisans et commerçants que nous fréquentons, en leur rappelant qu'ils peuvent voter par internet (<https://vote-election-tpe.travail.gouv.fr/pages/identification.htm>) ou par correspondance, dès maintenant et jusqu'au 13 janvier 2017 (jusqu'au 20 janvier pour l'Outre-mer).

Proposons-leur de leur montrer comment voter avec l'enveloppe reçue à leur domicile.

Un électeur a égaré ou jeté malencontreusement son matériel de vote ?

Pas de panique !

Il peut le recevoir à nouveau. Il lui suffit d'en faire la demande avant le 06 janvier 2017 en appelant le 05 57 92 58 82 (de 8h à 20h, dont les week-ends pendant le scrutin / horaires spéciaux Outre-mer).

Retroussons-nous les manches, c'est la dernière ligne droite, décisive.

Jean-Michel TESSIER

Secrétaire Général Adjoint

www.voyez-grand.fr

www.cftc.fr

Nous comptons sur vous tous ! Pour faire progresser la connaissance de la CFTC chez les salariés des TPE !

Votez